

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 51 (1954)
Heft: 7

Rubrik: La vie de nos sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

vrai, le profond attachement à notre sol, à notre patrie, si cet enseignement est donné avec compréhension de cette ligne historique : l'amour du pays qu'aujourd'hui cherchent insidieusement à saper les idéologies.

Veuillez, Monsieur le Professeur, croire à la reconnaissance de vos auditeurs et agréer leurs salutations respectueuses.

Un modeste parmi eux : L. B.



LA VIE DE NOS SECTIONS

Nécrologie

† Olivier Crettenand



Le 25 mai, une nombreuse assistance de parents, de connaissances et d'amis rendaient les derniers honneurs à M. Olivier Crettenand, à Riddes.

Malgré tous les soins de sa digne et dévouée épouse, Olivier s'en est allé à l'âge de 39 ans seulement, après une longue et douloureuse maladie supportée avec courage. Né à Isérables, il était forgeron de son métier. Son père, excellent apiculteur, l'avait initié de bonne heure dans l'amour des abeilles. C'est ainsi que notre ami construisit, avec le vrai goût de l'art, un rucher à Isérables, puis plus tard un autre aux Mayens-de-Riddes. Actuellement, ces ruchers sont d'ailleurs les plus beaux de la région et cités en exemple comme tenue et disposition. Conscient du travail bien accompli et conduit avec persévérance, la médaille d'or obtenue lors du dernier concours des ruchers devait être le fruit de son labeur méritoire. Propriétaire de 80 colonies,

il s'occupait avec compétence de l'élevage de reines ; il faisait partie de l'association des apiculteurs-éleveurs ainsi que de la Section apicole du district de Martigny et de son comité. A chaque assemblée annuelle, il se faisait un point d'honneur d'y assister.

Débordant d'ardeur, il construisit à Isérables une maison familiale avec une forge et un petit commerce de fers. Puis, dans le désir de toujours faire mieux, il bâtit aussi à Riddes une maison avec atelier où il habitait depuis trois ans. Hélas ! la mort devait le terrasser en pleine activité, au moment où sa compagne et ses trois petits garçons auraient tant apprécié la présence réconfortante d'un fidèle chef de famille.

Caractère sympathique, figure dévouée et souriante, Olivier n'eut que des amis ; il ne laisse que des regrets.

A sa famille si douloureusement éprouvée, va l'expression de notre vive et sincère sympathie.

Des amis.

Communiqués

Section du Gros de Vaud — Cours d'élevage de reines

Le premiers cours a eu lieu samedi 5 juin au rucher de M. Auguste Gonet, notre sympathique président d'honneur, et a obtenu le succès escompté.

Le Gros de Vaud ayant le privilège d'avoir au sein de sa section un maître apiculteur, éleveur de renom, M. Paul Borgeaud, c'est à ce dernier que fut confié l'honneur de donner ce premier cours. Après un bref préambule théorique, chaque participant pu non seulement assister mais également coopérer au travail de découpage, soudage et greffage des cellules destinées à devenir des berceaux royaux. Un élevage avait été préparé quelques jours plus tôt au rucher du président Auberson, aussi l'examen des magnifiques cellules royales ébauchées fut-il la conclusion de cette première partie du cours d'élevage.

Le prochain cours, auquel chacun est convié est fixé au samedi 3 juillet à 13 h. 30 au rucher de M. Gaston Jaquier à Goumoëns (à proximité de la briquetterie Bolomey). Le comité s'est assuré le concours de M. Soavi, le dévoué rédacteur des conseils aux débutants, aussi espère-t-il voir ces derniers très nombreux assister à ce cours.

Le comité.

Société d'Apiculture Ajoie et Clos-du-Doubs

Il est rappelé à nos membre, la réunion qui aura lieu le 18 juillet, à Palemont, chez notre collègue Alfred Schneider, à 14 heures. Sujet traité pratiquement (introduction de reine).

Nous comptons sur une forte participation à cette assemblée qui sera des plus intéressante.

Le Comité.

Grandson et pied du Jura

Pour faciliter la vente de votre miel, le comité vous invite à le faire contrôler. Prière de s'inscrire jusqu'au 15 juillet 1954, auprès de votre président de section.

Le Comité.

Comptes rendus

Section des Alpes

Echo de notre assemblée générale de printemps 1954.

Elle se tint au village d'Ollon, ce joli bourg abrité au nord par les monts et comme posé pudiquement dans son anse abondante de verdure, le dimanche 16 mai en la salle du Conseil communal du vieil immeuble intelligemment rénové qu'est l'Hôtel-de-Ville du lieu. St-Pérégrin, habituellement d'humeur grincheuse, se montra accommodant et permit à un soleil capricieux de faire apprécier les touches colorées des arbres et des jardins fleuris.

L'assemblée s'ouvre sans attendre, devant un auditoire plus faible qu'à l'accoutumée. Mais la qualité y est, remarque le président ; les habitués, les fidèles, les vieux poteaux sont là tous souriants et imprégnés du renouveau de la nature. Cette ambiance sympathique va demeurer tout au long de la réunion et faciliter grandement l'expédition de l'ordre du jour.

Le président Fankhauser tout d'abord explique et justifie le choix d'Ollon fait par le Comité en lieu et place de Glion arrêté par la séance d'hiver : tendre à obtenir une meilleure participation et surtout diminuer les frais à ceux qui se dérangeront.

Quatre admissions sont sanctionnées. Ces recrues viennent à point rétablir notre effectif à ce qu'il était l'an dernier, soit 323 membres au total.

Le procès-verbal du 14 février dernier est lu et adopté sans observations, avec les remerciements d'usage à son auteur.

Puis la question de la fondation d'une *Coopérative d'achat et de vente des miels romands*, sous le patronage de la SAR, est remise en discussion. La séance de février, bien que non administrative, avait déjà permis de débayer un peu le terrain et créer un courant d'opinion bien partagé. Entre temps, le Comité poursuivait l'étude du problème. Il vint devant l'assemblée d'Ollon avec un préavis invitant les membres à ne pas s'opposer à la création du dit organisme et à lui souscrire une participation de Fr. 100.—, comme droit de regard, en cas de réalisation. La discussion fut peu utilisée ; elle se borna surtout en demandes de renseignements, puis réponses aux interpellateurs. Elle fut en tout cas sans passion.

Au vote, l'avis du Comité est accepté à l'unanimité, mais en principe seulement. L'assemblée laisse le soin à nos représentants à l'AD de faire pour le mieux quant à la rédaction définitive du statut qui régira l'entreprise, si elle prend vie.

Les communications du président se résument : à rappeler l'assemblée générale de la SAR à Fribourg les 29 et 30 mai ; à inviter les responsables des groupes de prévoir, au cours de la belle saison, au moins une réunion pratique et à mettre l'accent, à cette occasion, sur le sujet suivant : le maniement des abeilles ; enfin, à résumer ce qui a été tenté auprès d'une municipalité pour sauvegarder les intérêts d'un sociétaire auquel on enjoint d'éloigner son rucher-pavillon dans un très court délai.

Aux propositions individuelles, la course d'été fut abandonnée pour cette fois. Elle semble ne plus réunir l'intérêt d'autrefois ; les occasions de sorties sont d'ailleurs si nombreuses ! Et avant la séparation, le président dit son regret de ne pouvoir visiter un rucher de l'endroit ; il félicite notre doyen, M. Albert Mérinat, d'Ollon, d'avoir fait l'effort d'être un instant au milieu de nous, malgré les infirmités de l'âge, dernier survivant de la fondation des « Alpes » en 1887, honoraire de la Section et double vétéran (gobelet et plat) de la Société romande ; puis Mme Dixon régale l'assistance en déclamant de sa belle voix de tragédienne un poème de J. Richepin : La fille du roi.

Du 18 mai 1954.

A. Porchet.

Convocations

Société Genevoise d'Apiculture

Réunion amicale mensuelle, lundi 12 juillet 1954, à 20 h. 30 précises, au local : rue de Cornavin 4.

Sujet : Observations biologiques sur la fausse teigne des abeilles.

Section Jura-Nord

La station de fécondation du Fer-à-Cheval a été ouverte au début de juin comme prévu. Actuellement il y a plus de 60 ruchettes qui sont réparties sur le Pré Berberat, formant un damier multicolore du plus bel effet. Ce succès réjouissant est principalement dû aux trois cours d'élevage organisés par la commission de la station avec M. Membrez, Develier, comme moniteur. Ces cours pratiques ont été suivis avec un vif intérêt par de nombreux apiculteurs.

Nous informons les membres de la section que la station reste ouverte jusqu'au 15 août, les ruchettes sont à apporter au domicile du surveillant, M. René Membrez, les mardis et samedis.

Nous invitons les sociétaires à faire une petite visite à la station en profitant de sa pleine activité.

Pour la commission : L. G.

REINES 1954. Expéditions dans cages automatiques des reines fécondées et marquées. Provenance des meilleures souches, race noire et croisée italo-américaine. Prix officiels. **Eugène Rithner**, éleveur, **Chili-Monthey** (Valais), tél. (025) 4 27 13

REINES italiennes pure race, garanties fécondées 1954, marquées, avec déclaration de santé sur demande. Abeilles sélectionnées, grandes butineuses, non essaimeuses. Livrables du 1er juin à fin septembre. Prix: 10 fr. la pièce ; à partir de 4 pièces envoi franco. **A. Aliprandi**, apiculteur, **Bioggio**, Tessin.

REINES DE CHOIX 1954,

race noire du pays, fécondées et marquées, au prix de Fr. 15.—. — **M. Méan-Kunz**, apiculteur-éleveur, **Vers-chez-Perrin**, **Payerne**. Tél. (037) 6 20 63.

REINES de choix, noires du pays, sélectionnées sur le rendement, fécondées en station. Prix 15 fr. Ruchettes de fécondation, nouveau système, très pratiques, prix 15 fr. ; habitées avec jeune reine et population, 32 fr. Les reines sont marquées sur demande. Rucher traité contre l'acariose. 2 méd. d'or. **Macherel Henri**, école compl. prof. **Fribourg**. Tél. (037) 2 33 86

Reines caucasiennes :

disponibles à fr. 15.— selon ordre des commandes. Tout le rucher est composé de colonies pures et l'élevage est fait sur les meilleures souches. Nombreuses lettres de félicitations à disposition, telles :

— j'ai été très content de la reine fournie en 1952, comme d'ailleurs de celles reçues les années précédentes. H. P. à V.

— les 2 reines que vous m'avez livrées en 1952 sont de toute première qualité ; ce sont celles qui m'ont donné une récolte appréciable en cette année de misère. Vraiment vos reines peuvent battre toute concurrence. P. R. à C.

— merci pour vos 2 reines qui sont bien arrivées et qui sont magnifiques. G. J. à G.
etc., etc., F. Stöckli, Pont de la Morge, SION

CAFÉ RESTAURANT VAUDOIS

Riponne-Valentin **Lausanne**

Mets et vins connus au loin

Téléphone 23 63 63

R. Hottinger

TARIF DES ANNONCES

Les annonces coûtent:

PAGES DE COUVERTURE: $\frac{1}{1}$ Fr. 110.-

PAGES INTÉRIEURES: $\frac{1}{1}$ Fr. 100.-, $\frac{3}{4}$ Fr. 85.-, $\frac{1}{2}$ Fr. 60.-, $\frac{1}{4}$ Fr. 30.-, $\frac{1}{8}$ Fr. 15.-

$\frac{1}{16}$ Fr. 7.50.-. Ces prix s'entendent nets. Petites annonces: maximum 3 demi-lignes plus filet de séparation. Fr. 1.- la ligne et .-50 le filet.

Les annonces doivent parvenir à M Gassmann Louis, à Courrendlin, J. B. jusqu'au 16. Après cette date, la parution n'est plus garantie.